ROB 2021

Rapport sur les Orientations Budgétaires

DUNKERQUE

Dunkerque • Saint-Pol-sur-Mer • Fort-Mardyck

Sommaire

I - DES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES INCERTAINES LIÉES À LA CRISE DE LA COVID-19

A) L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

B) UNE REPRISE DE LA CROISSANCE ATTENDUE EN 2021 APRÈS LA RÉCESSION DE 2020

1 ■ Le contexte hors zone euro
2 ■ Le contexte en zone euro

C) DES PRÉVISIONS OPTIMISTES DE REBONDS DE L'ACTIVITÉ FRANÇAISE POUR 2021

1 ■ Les hypothèses de croissance retenues dans le PLF 2021
2 ■ L'effet « inflation » subi par les collectivités

II - LES ÉLÉMENTS EN COURS DE DISCUSSION DU PLF 2021

A) UN PLF 2021 AXÉ SUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

B) LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

1 ■ La DGF et ses différentes composantes
2 ■ L'automatisation du FCTVA

C) DES MESURES FISCALES AXÉES SUR LES IMPÔTS DE PRODUCTION

1 ■ La fiscalité économique
2 ■ Les autres principales mesures fiscales concernant le bloc communal

III - UN BUDGET 2021 RÉINITIALISÉ

A) ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DU BUDGET DE LA VILLE DE DUNKERQUE

1 ■ L'évaluation des impacts de la crise de la Covid-19 pour la Ville de Dunkerque
2 ■ Les éléments de cadrage financier 2021
3 ■ L'évolution pluriannuelle des agrégats budgétaires

B) LES DÉPENSES DE PERSONNEL

1 ■ Récapitulatif global de la masse salariale et des effectifs pour la Ville de Dunkerque *(les 3 communes associées)*
2 ■ Focus sur les dépenses de personnel de la commune associée de Dunkerque

C) UNE GESTION DE LA DETTE SÉCURISÉE TOURNÉE VERS L'INNOVATION

1 ■ La poursuite de la gestion de dette saine et sécurisée dans le cadre du nouveau mandat de Dunkerque *(les 3 communes associées)*
2 ■ Typologie de la dette au 1er janvier 2021 de la commune associée de Dunkerque

IV - LE DÉMARRAGE D'UN NOUVEAU MANDAT

A) UNE VILLE PLUS ATTRACTIVE POUR TOUS

B) UNE VILLE PLUS INNOVANTE

C) UNE VILLE PLUS HUMAINE ET ATTENTIVE À CHACUN

Au moment de l'écriture du rapport sur les orientations budgétaires, l'année 2020 n'est pas encore terminée mais il est d'ores et déjà possible de préfigurer un bouleversement des équilibres financiers des collectivités locales lié à la gestion de la crise sanitaire.

La pandémie de la Covid-19 réinitialise nos repères financiers et amplifie les incertitudes pesant déjà sur les équilibres budgétaires des collectivités. Les conséquences de la crise financière et son prolongement sur 2021 ont mis à l'épreuve les capacités des organismes publics à s'adapter et à accompagner les plus touchés par les effets de la crise.

Dès le début du confinement, les collectivités locales ont été en première ligne pour maintenir le service public et assurer le développement d'actions de solidarité dont leurs habitants avaient besoin. Et elles ont su à cette occasion, démontrer leur réactivité et leur capacité d'action.

Le ralentissement de certaines dépenses (fermetures d'équipements, annulations de manifestations) ne vient pas combler la perte de recettes subie au niveau des ressources propres, ni les dépenses supplémentaires liées à la Covid-19.

Les perspectives demeurent néanmoins incertaines et instables pour le monde local dans la mesure où l'État continue au coup par coup de modifier le paysage fiscal en édictant de nouvelles règles au niveau de la fiscalité économique.
Le changement de paradigme fiscal lié à la suppression de la taxe d'habitation ainsi qu'à la réduction des impôts de production nécessitera une adaptation accrue et une nouvelle vision des projets de territoire.

L'avenir des « contrats de Cahors » limitant, sur la période 2018-2020, l'évolution des dépenses de fonctionnement des 322 plus grandes collectivités n'est pas encore précisé.
Au début du confinement, la gouvernement avait suspendu leur application pour 2020 (dernière année des contrats). De fait, des dépenses initialement exceptionnelles et imprévues pourront se voir pérenniser dans un souci de protection sanitaire des populations et des agents territoriaux.

Ce débat d'orientations budgétaires 2021 revêt donc **un aspect particulier à double titre puisqu'il préfigure les projets du nouveau mandat dans un contexte fiscal et sanitaire instable et introduit le premier budget de la nouvelle mandature**.

Les orientations budgétaires de la collectivité prendront en compte les effets de la crise sanitaire ainsi que les projections de croissances du Projet de Loi de Finances 2021.

Pour mémoire, comme tous les projets de loi de finances, le PLF21 inclut un rapport économique, social et financier qui analyse tout particulièrement l'évolution et les perspectives du taux de croissance. Ces prévisions économiques, qui ont une incidence directe sur les recettes et les dépenses de l'État, sont en effet à la base des projections d'évolution du solde public et de la dette publique qui forment le socle de la loi de finances. Le cadre budgétaire fixé aux collectivités dans la loi de finances est ainsi lié aux perspectives d'évolution des finances publiques, elles-mêmes dépendantes des prévisions économiques.

La crise sanitaire ayant des impacts économiques à l'échelle mondiale, les prévisions de croissance seront étroitement liées à l'évolution de la crise sanitaire. L'impact pour l'ensemble des acteurs économiques, les administrations publiques et les personnes privées modifiera en profondeur les relations entre les opérateurs et mettra l'enjeu de résilience au cœur des préoccupations à venir.

Afin de replacer les orientations budgétaires de la Ville dans son contexte et de comprendre le cadre budgétaire fixé par l'État aux collectivités, il est donc présenté ci-après les éléments sur la situation économique et financière de la France. Ces éléments sont également importants localement pour la Ville et le territoire. Ils peuvent en effet influer sur :

- l'évolution des taux d'intérêt et donc des charges financières de la Ville,
- le dynamisme économique local et de ce fait le dynamisme des produits de la fiscalité,
- la demande de services sociaux.

Par ailleurs, l'évolution du marché de l'immobilier a une incidence directe sur les droits de mutation.

DES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES INCERTAINES LIÉES À LA CRISE DE LA COVID-19

A - L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

(source : rapport Cazeneuve, juillet 2020, et note de conjoncture Banque Postale)

Les collectivités locales doivent faire face à plusieurs effets conjugués sur leurs niveaux de recettes :

- La baisse dès 2020 des recettes fiscales (- 5,2 Md€)
- La diminution importante des recettes tarifaires (- 2,3 Md€) : fermeture des services ou mesures de gratuité consenties par les élus.
- Des surcoûts liés à la crise de la Covid-19 (- 3,6 Md€) : gestion logistique et sociale de la crise.

Ces pertes nettes de recettes ont été partiellement amorties par l'évolution mécanique de la fiscalité ménage (+ 2,4 Md€) et par des économies de fonctionnement (+ 1,4 Md€).

Les pertes nettes de recettes toutes collectivités confondues s'établissent à - 5 Md€, ce qui représente 2.4 % de leurs recettes réelles de fonctionnement et 14.6 % de leur capacité d'autofinancement brut. **Les recettes réelles des collectivités retrouveront en 2020 un niveau légèrement inférieur à celui de 2018.**

En parallèle, les dépenses supplémentaires nettes (dépenses - économies) réalisées en 2020 (hors opérateurs de transports) se chiffrent à 2,2 Md€. **L'impact total net pour les collectivités territoriales en 2020 est donc de - 7,3 Md€ par rapport à 2019.**

L'État est venu proposer dans la Loi de Finances Rectificative 3 un certain nombre de mesures permettant d'amortir l'impact financier pour les collectivités :

- L'octroi aux collectivités du bloc communal d'une "garantie" de maintien de leurs recettes fiscales et domaniales égale au niveau moyen atteint entre 2017 et 2019 ;
- Une avance de l'État remboursable visant à compenser la baisse des DMTO (droits de mutation) pour les Départements dans la limite de leur niveau moyen atteint entre 2017 et 2019 ;
- Une garantie de ressources pour les Régions et collectivités territoriales uniques d'Outre-Mer dans la limite du niveau moyen atteint entre 2017 et 2019 ;
- L'augmentation à hauteur d'1 Md€ de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) fléchée en priorité vers des investissements verts ;
- Étalement sur 5 ans des charges liées à la Covid-19 intervenues entre le 24 mars et la fin de l'exercice 2020 (nécessité de délibérations) ;
- Création d'une annexe budgétaire permettant d'identifier les dépenses.

Trajectoire des recettes réelles de fonctionnement avant/après crise :

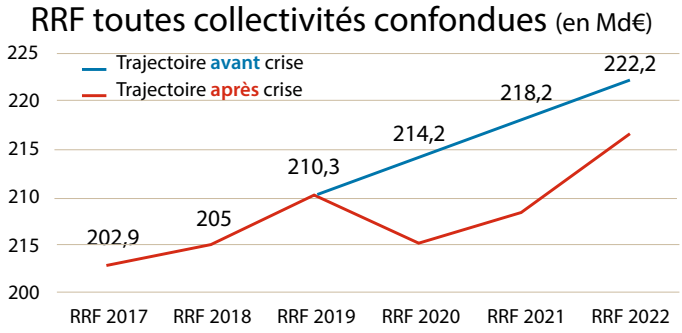

Les effets liés à la crise sanitaire risquent de perdurer dans le temps notamment quant à leur traduction en matière sociale et économique accentuant les disparités entre collectivités locales.

De manière générale, l'épargne brute du bloc communal connaîtrait une baisse de 10.3 % en 2020 environ pour s'établir à 11,6 Milliards d'€ (baisse de 18.1 % à l'échelle de toutes les collectivités).
L'épargne nette permettrait quant à elle de couvrir moins d'un quart des investissements communaux.

Depuis plusieurs années et malgré les diverses contraintes pesant sur les budgets des collectivités, les niveaux d'autofinancement ainsi que les capacités d'investissement se sont maintenus avec en parallèle une dette quasi stable.
La crise sanitaire vient bouleverser ces tendances structurelles et fragiliser fortement ces équilibres à l'aube des nouveaux mandats municipaux.

Principales évolutions 2020

- Dépenses de fonctionnement : + 1.4 %
- Recettes de fonctionnement : - 2 %
- Dépenses d'investissement : - 11.3 %

(baisse liée notamment à la crise sanitaire et à la fin d'un cycle électoral)

- Épargne brute : - 18.1 %
- Encours de la dette : + 0.6 %

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales

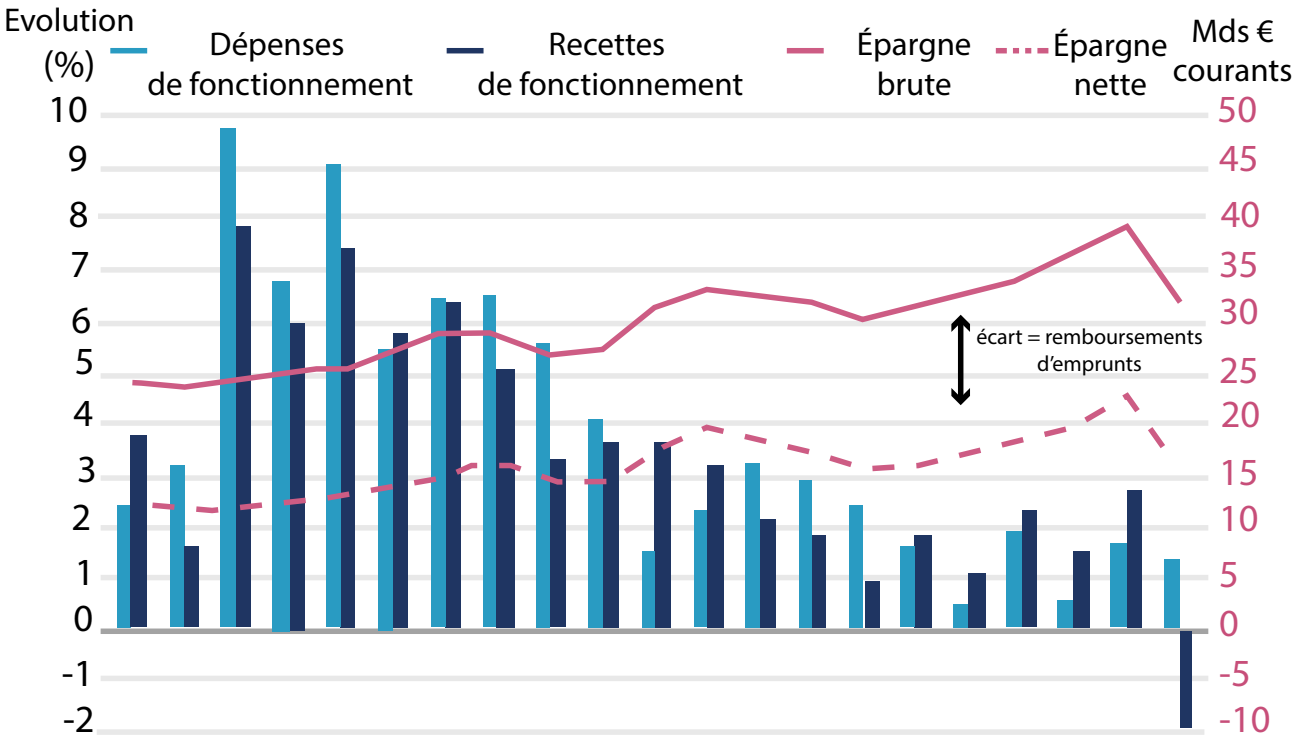

B - UNE REPRISE DE LA CROISSANCE ATTENDUE EN 2021 APRÈS LA RÉCESSION DE 2020

1 ■ Le contexte hors zone euro

(Source : Fonds Monétaire International et OCDE)

L'ensemble des organismes de prévision économique axent leurs analyses de reprise économique sur la nécessité de ré-instaurer la confiance des consommateurs et des entreprises. Les différentes mesures prises par les États pour soutenir leurs tissus économiques pèseront fortement dans la reprise de la croissance notamment au regard de leur soutenabilité financière à court et moyen terme.

En tout état de cause, l'ensemble des pays, à l'exception de la Chine, auront subi une récession en 2020. Une reprise fragile est attendue en 2021 mais les perspectives sont très incertaines notamment au regard de la propagation du virus et de l'évolution des politiques macroéconomiques.

Aucun retour « à la normale » n'est prévu avant fin 2021, le produit intérieur brut (PIB) mondial devrait se contracter de 4.5 % en 2020, avant de rebondir de 5 % en 2021.

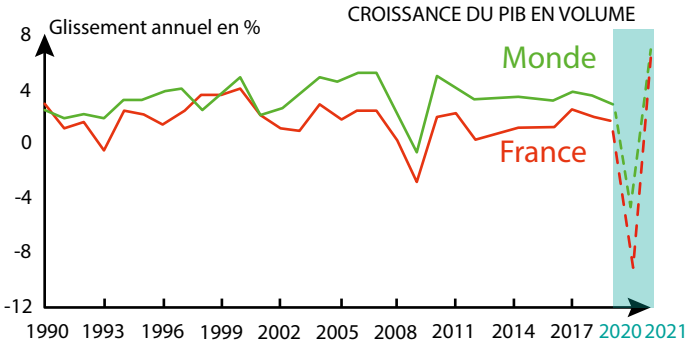

2 ■ Le contexte en zone euro

(Source : Commission européenne, FMI et OCDE)

Malgré la mise en place rapide de différentes mesures par les États membres, l'économie de l'Union Européenne subira une récession d'une ampleur historique.

Selon les dernères prévisions économiques du FMI et de la BCE, l'économie de la zone euro devrait enregistrer une contraction record de - 8.3 % en 2020, et croître de 5.2 % en 2021.

Ces prévisions s'accompagnent d'un degrè d'incertitude élevé car elles se basent sur des facteurs de santé publique et économique qui peuvent vite être bouleversés.

Lors de sa réunion de politique monétaire, la BCE a laissé inchangée sa politique monétaire anti-crise : les gouverneurs ont maintenu les taux au plus bas et confirmé les programmes de rachat massifs de dette.

Selon l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), l'inflation dans la zone euro est maintenant attendue à 0.3 % en 2020 et à 1.1 % en 2021. L'inflation pour l'ensemble de l'UE devrait s'établir à 0.6 % en 2020 et à 1.3 % en 2021.

C - DES PRÉVISIONS OPTIMISTES DE REBONDS DE L'ACTIVITÉ FRANÇAISE POUR 2021

1 ■ Les hypothèses économiques retenues dans le PLF 2021

En 2020, la mobilisation des pouvoirs publics pour faire face à l'urgence sanitaire et sociale conduit nécéssairement à la dégradation sans précédent des comptes publics. Le projet de loi de finances pour 2021 se veut ambitieux quant aux prévisions de reprise de l'activité économique par rapport aux projections de 2020.
L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise (création d'une mission budgétaire temporaire dédiée au plan de relance).
Ces hypothèses se basent sur une reprise soutenue de la demande intérieure des ménages et des entreprises avec en parallèle la question de la soutenabilité de la dette publique contractée pour favoriser la relance de l'activité.
Ces prévisions sont globalement plus optimistes que les prévisions formulées par les différents instituts économiques.

Tableau 3 : Prévisions pour la France. Projet de Loi de Finances, OCDE, Commission européenne et FMI

	PLF pour 2021			OCDE**** *sept 2020*			Commission Euro.**** *juillet 2020*			FMI**** *juin 2020*		
Taux de croissance annuel (%)	**2020**	**2021**	**Cumul *****	**2020**	**2021**	**Cumul *****	**2020**	**2021**	**Cumul *****	**2020**	**2021**	**Cumul *****
PIB	-10	8	-2,7	-9,5	5,8	4,3	-10,6	7,6	-3,8	-12,5	7,3	-6,1
Indice des prix à la consomma-tion harmonisé	0,6*	0,8*	/	n.d.	n.d.	/	0,3	0,7	/	0,3	0,7	/
Solde public (en points de PIB)**	-10,2	-6,7	/	n.d.	n.d.	/	n.d.	n.d.	/	-13,6	-7,1	/

** Cette prévision correspond à une progression de l'IPC de + 0.5 % en 2020 et + 0.7 % en 2021*
*** Au sens de Maastricht*
**** Calculs DG Trésor*
***** OCDE : Interim Economic Assessment, 16 sept. 2020 ; FMI : World Economic Outlook Update, 19 juin 2020 ; Commission Européenne : prévisions intérimaires d'été, 7 juillet 2020.*

Hypothèses du PLF 2021 en %

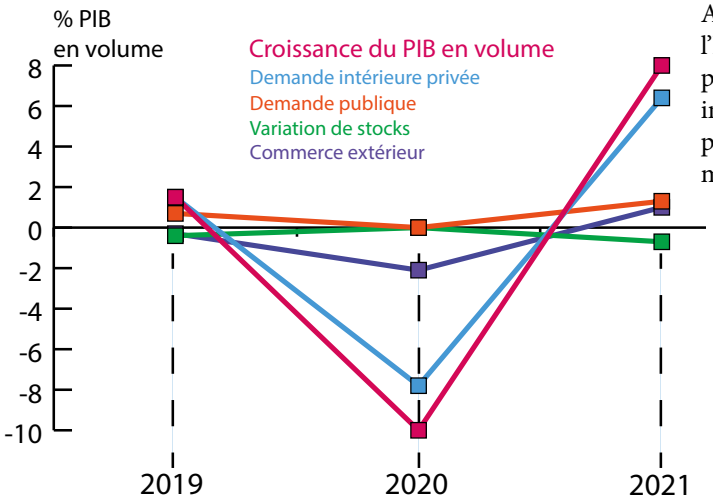

Après une évolution fortement négative entre 2019 et 2020, l'hypothèse formulée dans le PLF21 pour la croissance du produit intérieur brut se base principalement sur la demande intérieure privée (soit la consommation et l'investissement privés) ainsi que le commerce extérieur pour une moindre mesure.

Tableau 1 : Prévisions économiques 2020-2021
(variations annuelles en volume en % sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	Cumul 20/21
PIB France*	1,5	-10	8	-2,7
Demande mondiale adressée à la France	1,1	-11	6,5	-5,2
Indice des prix à la consommation en France	1,1	0,5	0,7	//
PIB Monde*	2,9	-4,1	5,2	0,9
PIB États-Unis*	2,2	-5,2	3	-2,3
PIB Zone Euro*	1,3	-7,9	6,3	-2,1
Taux de change USD/EURO (niveau)	1,12	1,13	1,16	//
Prix du Brent en USD (niveau)	64	42	44	//

** Données corrigées des jours ouvrables*

Le Haut Conseil des Finances publiques remarque que l'intégralité des prévisions économiques produites par les organismes prennent en compte une amélioration de la situation sanitaire en France alors qu'un rebond de l'épidémie est d'ores et déjà constaté.
La prévision de 2021 est qualifiée de « volontariste » mais Le Haut Conseil des Finances publiques retient trois points d'attention concernant le projet de budget : les évolutions du solde structurel et de la croissance potentielle, la caducité de la trajectoire pluriannuelle de finances publiques et les risques sur la soutenabilité de l'endettement public.

À noter que le PLF 2021 présente pour la première fois une totale répartition des dépenses selon leur impact environnemental.

Chiffres clés du projet de loi de finances 2021 :

- - 10 % et + 8 % : hypothèses de croissance pour 2020 et 2021
- 6.7 % du PIB : hypothèse de déficit public pour 2021 *(10.2 % en 2020)*
- + 0.7 % : hypothèse d'inflation en 2021 *(du fait de la baisse du pétrole et de la modération des prix)*
- 116.2 % du PIB : niveau de la dette publique en 2021 *(117.5 % en 2020)*
- 58.5 % du PIB : taux de la dépense publique pour 2021 *(après 62.8 % attendu en 2020)*
- 43.8 % du PIB : le taux de prélèvements obligatoires attendu en 2021

2 ■ L'effet « inflation » subi par les collectivités

L'inflation subie par les ménages ne peut pas être comparée à celle subie par les collectivités locales du fait de la typologie de leurs dépenses.

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en terme de niveau de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice permet de démontrer que les acteurs publics subissent, sur une longue période, une « inflation » plus vive que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

Sur ce « panier du maire », les mesures ne sont actuellement pas encore connues mais **l'inflation attendue serait plutôt autour de 1.1 % en 2021.**

LES ÉLÉMENTS EN COURS DE DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

(sous réserve du vote définitif)

Le Projet de Loi de Finances 2021 fait actuellement l'objet de nombreux échanges au sein du Parlement.
Il n'est pas possible d'obtenir, au moment du vote du rapport sur les orientations budgétaires 2021, d'éléments définitifs sur les dispositions propres aux collectivités territoriales et leurs groupements.
Nous pouvons néanmoins évoquer les grandes tendances et modifications de répartition en cours de discussion.

A - UN PLF 2021 AXÉ SUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

Le gouvernement a décidé, par la loi du 23 mars 2020, de suspendre la contractualisation en 2020 afin que les collectivités locales puissent assumer les dépenses liées à l'épidémie de la Covid-19.
De ce fait, les collectivités concernées (comme la Ville de Dunkerque) pourront faire face aux diverses mesures d'urgence sans subir l'encadrement de leurs dépenses réelles de fonctionnement (et surtout subir les conséquences sur la DGF d'un dépassement de cet encadrement).
Cette mesure a pour but de permettre aux collectivités de faire face à la hausse des dépenses courantes ainsi que de favoriser la relance de l'économie en maintenant le soutien à l'investissement.

Pour mémoire, la contractualisation (formalisée par les contrats de Cahors) obligeait à une limitation de hausse des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1.2 %.
Néanmoins, la logique partenariale avec les collectivités locales sera poursuivie afin de maintenir les efforts financiers réalisés par la contractualisation de Cahors dans un objectif toujours maintenu de relance de l'investissement.

Le Projet de Loi de finances 2021 ne prévoit pas la reconduction des garanties apportées en 2020 au niveau des ressources fiscales et domaniales des communes et intercommunalités dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Rappelons qu'en 2020, la Ville de Dunkerque n'a pas bénéficié de ce fonds d'aide, compte tenu d'une globalisation de la notion de pertes de recettes.

Les éléments financiers concernant les collectivités locales sont essentiellement liés à des modifications concernant la fiscalité économique. Ces mesures ne concernent pas particulièrement le budget de la Ville de Dunkerque mais auront des conséquences non négligeables sur les ressources de la Communauté Urbaine. De fait il est possible qu'il y ait des répercussions à plus ou moins long terme sur l'ensemble des communes membres notamment dans le cadre de la définition partagée du nouveau pacte fiscal et financier entre la CUD et ses communes membres.

Parallèlement aux discussions relatives au PLF21, le gouvernement a réuni, après deux ans d'absence, une conférence nationale des territoires (sous le nouveau nom de rencontre État-Collectivités), afin d'évoquer l'actualité et de relancer le dialogue sur la sécurité, la crise sanitaire et la décentralisation.

> **« Les élus ont, à cette occasion, réitéré leurs craintes sur la perte du levier fiscal liée à la réforme de la taxe d'habitation ainsi que sur les impacts des mesures liées aux impôts dits de production. »**

La territorialisation du plan de relance a également été soulevée dans la mesure où la Région sera porteuse des financements avec un risque de non répercussion sur le bloc communal.

Le gouvernement ayant également réaffirmé sa volonté de procéder à une nouvelle contractualisation avec les administrations locales, les élus locaux s'interrogent sur les futures modalités de participation à la relance et « in fine » au redressement des comptes publics de manière générale.

B - LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

1 ■ La DGF et ses différentes composantes

De manière générale, les concours financiers de l'État au profit des collectivités territoriales atteindront en 2021 un montant de 43,2 milliards d'euros soit + 2 milliards par rapport à 2020.
Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) progresse de 546 millions d'euros (par rapport à 2020) pour atteindre 6,546 milliards du fait de la hausse des investissements des collectivités locales.
Au niveau des différentes enveloppes de dotations et de péréquation (solidarité), le PLF 2021 n'apporte aucune modification substantielle par rapport à ce qui était prévu en 2020 soit :

- reconduction des différentes dotations d'investissement (1 046 M€ pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, 570 M€ pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et 150 M€ pour la Dotation Politique de la Ville).
- stabilisation du montant de DGF : ce qui sous-entend une répartition à l'intérieur de la dotation en fonction des différents critères.

Pour mémoire, la Ville de Dunkerque, étant soumise à l'écrêtement résultant de son potentiel fiscal et financier, perdra environ 900 K€ sur cette dotation,

- la Dotation de Solidarité Urbaine, la Dotation de Solidarité Rurale et la dotation d'intercommunalité augmenteront respectivement + 90 M€, + 90 M€ et + 30 M€, soit une hausse de la DSU pour Dunkerque de l'ordre de + 300 K€.

Les variables d'ajustement (allocations de compensation des exonérations fiscales) évolueront de 50 M€ en 2021 (contre 120 M€ en 2020) mais ne concerneront pas la Dotation de Compensation de réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et donc le bloc communal (pour le territoire, cette mesure ne concerne que la Communauté Urbaine).

L'évolution de ces variables d'ajustement concernera donc les dotations des Régions et des Départements au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

2 ■ L' automatisation du FCTVA *(Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée)*

La mise en place de l'automatisation du FCTVA, plusieurs fois reportée au cours des dernières années (disposition du PLF 2018), entrera en vigueur progressivement au 1er janvier 2021. L'effet se fera sentir en 2022 pour la ville de Dunkerque.
Pour mémoire, cette réforme entraîne le passage d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. **Officiellement, elle devrait être neutre financièrement, les services municipaux seront particulièrement vigilants à ce que cela le soit réellement.**
Les précisions techniques notamment au regard des normes comptables applicables seront apportées par décret.

C - DES MESURES FISCALES AXÉES SUR LES IMPÔTS DE PRODUCTION

1 ■ La fiscalité économique

■ Suppression de la part régionale de CVAE
(concerne la CUD)
La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) composante de la Cotisation Économique Territoriale (ancienne taxe professionnelle) est réduite de moitié par la suppression de la part affectée aux Régions, au Département de Mayotte, à la collectivité de Corse et aux collectivités de Martinique et de Guyane.
En compensation de la perte de ressources, ces collectivités se verront octroyer une fraction de TVA égale à la CVAE perçue en 2020.

■ Division par deux des impôts fonciers de l'industrie
(concerne la Ville)
La méthode d'évaluation de la valeur des établissements industriels (méthode dite comptable) est modifiée afin de la rendre moins pénalisante pour les entreprises.

Selon les premières évaluations, cette réforme aboutit à une réduction de moitié de la valeur locative de ces établissements, se traduisant également par une diminution de moitié de leurs cotisations d'impôts fonciers.

La Ville de Dunkerque a sollicité une simulation auprès de la Direction Régionale des Services Fiscaux afin de pouvoir mesurer l'impact sur la taxe foncière de ces établissements. Même si l'État s'est engagé à assurer la neutralité financière sur les ressources de la commune, toute augmentation future des taux ne serait pas compensée.

■ **Possibilité d'une nouvelle exonération de contribution économique territoriale** (concerne la CUD)
Le PLF instaure une exonération facultative de contribution économique territoriale (CET) au profit des entreprises qui créent une implantation ou une extension à partir du 1er janvier 2021 à hauteur de 100 % du montant de Contribution Foncière des Entreprises (dispositif qui concerne la Communauté Urbaine).

2 ■ Les autres principales mesures fiscales concernant le bloc communal

■ **Taxe sur l'électricité**
(concerne la Ville)
Le tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité acquittée par les fournisseurs d'électricité est harmonisé au niveau national.
Cette réforme sera menée sur deux années afin, à la fois, d'harmoniser les tarifs, de transformer la part départementale et d'assurer le reversement en substitution de l'ancienne taxe communale.
Cette réforme n'aura pas d'impact financier puisque la Ville de Dunkerque appliquait déjà le tarif le plus élevé. Ses ressources seront donc uniquement modulées en fonction de la quantité d'électricité fournie sur le territoire.

■ **Adaptation de la taxe d'aménagement**
(concerne la CUD)
Le projet de loi de finances offre la possibilité aux Départements d'instituer la part départementale de la taxe d'aménagement pour financer des opérations de transformation de terrains abandonnés ou laissés en friche, en espaces naturels.
Il est également prévu un assouplissement des critères permettant aux communes et intercommunalités de majorer (jusqu'à 20 %) le taux de la taxe d'aménagement dans certains secteurs.

■ **La poursuite de la réforme de la taxe d'habitation**
(concerne la Ville)
En 2020, la taxe d'habitation sur la résidence principale a été supprimée totalement pour environ 80 % des ménages. En 2021, les 20 % des ménages restants profiteront d'un premier dégrèvement de 30 % de la taxe d'habitation puis 65 % en 2022 avant suppression totale en 2023.

En conséquence de cette suppression, les communes vont récupérer la part départementale de la taxe foncière avec application d'un mécanisme correcteur pour ainsi garantir une stabilité des recettes pour les communes. L'impact de ce changement demeure cependant incertain pour les Villes.

« Dans ce contexte économique exceptionnel, la Ville de Dunkerque prendra en compte toutes les mesures ayant un impact sur l'évaluation de ses ressources et de ses dépenses. »

UN BUDGET 2021 RÉINITIALISÉ

La Ville de Dunkerque a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la population et la continuité du service public dans la période troublée liée à la crise sanitaire. La rapidité d'action des pouvoirs publics ainsi que la solidarité intergénérationnelle a permis à la population de bénéficier du soutien de la collectivité ainsi que de plusieurs dispositifs d'entraide.
Le budget 2020 de la Ville a subi fortement les effets de la crise avec notamment une perte de ressources. Ces effets continueront à se faire sentir en 2021 qui sera par ailleurs la première année de mise en œuvre du plan de mandat.

A - ÉVOLUTIONS PRÉVISIONNELLES DU BUDGET 2021 DE LA VILLE DE DUNKERQUE

1 ■ L'évaluation des impacts de la crise de la Covid-19 pour la Ville de Dunkerque

L'évaluation des recettes étant le premier acte technique d'élaboration du cadrage budgétaire pour l'année à venir, il a été nécessaire de prendre en considération l'impact de la crise sanitaire sur les comptes de la collectivité.
Avant l'été, une première simulation aboutissait à un effet de baisse des recettes située entre - 3,4 M€ et - 3,9 M€ à laquelle s'ajoutait le report d'une recette de cessions de 1,5 M€.

Début septembre, le rythme de reprise des activités a permis d'atténuer ces prévisions initiales et d'améliorer la situation de 970 K€ environ. Depuis fin octobre 2020, la situation se dégrade à nouveau et une baisse de 400 K€ des recettes de la ville est à anticiper pour les deuxx derniers mois de 2020.

Par conséquent, la perte de recettes peut être estimée à 2,2 M€ et se concentre au niveau de nos produits d'exploitation des services publics (produits des cantines, piscines…), la fiscalité du casino ainsi que les droits de mutation et les redevances d'occupation du domaine public.
Au niveau des dépenses, la collectivité a dû faire face à une hausse des dépenses due à l'achat du matériel logistique nécessaire à la gestion de la crise sanitaire mais en même temps la fermeture des équipements ainsi que l'annulation des rassemblements ont conduit à des « non-dépenses » estimées entre 1,5 M€ et 2 M€. **En termes d'investissement, la Ville a préservé l'ensemble des budgets votés afin de maintenir les chantiers et l'activité économique**.

2 ■ Les éléments de cadrage financier 2021

Dans un contexte d'incertitudes sur les recettes de fonctionnement lié à la crise sanitaire, la collectivité **doit maintenir son niveau d'épargne** et prendre les mesures nécessaires pour assurer l'équilibre financier tout en soutenant l'économie locale.

Ainsi, les orientations budgétaires 2021 doivent prendre en compte les éléments suivants :

■ **Pertes de ressources**
Elles concernent :
- la DGF (dotation globale de fonctionnement) qui, comme les années précédentes, devrait être réduite d'une participation, au titre de la péréquation, pour - 900 K€ environ par rapport au compte administratif 2020,
- la non-revalorisation de la Dotation de Solidarité Communautaire sur 2020 et 2021 du fait des contraintes budgétaires qui pèsent sur la CUD (les années précédentes cette dotation avait pu être revalorisée d'environ 550 K€ par an),
- la baisse des recettes courantes sur 2020 ayant un effet sur 2021,
- la dégressivité de l'aide à l'intégration fiscale « trois communes » qui se poursuit pour - 100 K€ par an.

■ **Dépenses nouvelles**
Elles concernent notamment :
- la hausse des marchés d'assurance de la collectivité,
- l'externalisation d'une partie de l'entretien des locaux.

■ **Ressources nouvelles ou éléments de marge**
la Dotation de solidarité urbaine quant-à-elle devrait être abondée de 300 K€.

■ **Les investissements**
Le cadrage des investissements est de 17,25 M€ annuel moyen en charge nette de subventions (et cessions affectées) soit 103,5 M€ sur le mandat en prenant en compte une épargne nette de 2,5 M€ par an (au niveau du compte administratif), les recettes de cession connues, un encours constant sur la période et l'utilisation de la totalité du fonds de roulement.
Une recherche particulière de financements innovants aura lieu afin de financer le programme de rénovation énergétique de la collectivité.

« Comme depuis de nombreuses années, les taux de fiscalité demeureront inchangés en 2021 »

2 ■ L'évolution pluriannuelle des agrégats budgétaires

La trajectoire financière 2021-2023 marquée par de fortes incertitudes est la suivante :
- **baisse des recettes et des dépenses en 2021** par rapport en 2020, puis reprise très légère (200 K€ par an),
- **maintien d'une épargne nette à un niveau stable**,
- **stabilité de la dette**,
- **dépenses d'équipement stables sur la période (net de subventions éventuelles)**.

	BP 2020 (voté)	BP 2021 (ROB)	BP 2022 (ROB)	BP 2023 (ROB)
Dépenses réelles de fonctionnement total	147 600 000	147 508 000	147 800 000	148 000 000
Recettes réelles de fonctionnement	158 100 000	157 708 000	158 000 000	158 200 000
Épargne brut	10 500 000	10 200 000	10 200 000	10 200 000
Capital de dette	9 455 000	9 200 000	9 200 000	9 200 000
Épargne nette	1 045 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dépenses d'équipement	23 339 000	17 250 000	17 250 000	17 250 000
Recettes d'investissement	24 294 000	16 250 000	16 250 000	16 250 000
dont dette	12 966 000	12 250 000	12 450 000	12 450 000

B - LES DÉPENSES DE PERSONNEL

1 ■ Récapitulatif global de la masse salariale et des effectifs (nombre d'agents) pour la Ville de Dunkerque (les trois communes associées) effectifs en nombre de postes insertion

	Dunkerque (effectifs fin 2020)	Saint-Pol-sur-Mer (effectifs fin 2020)	Fort-Mardyck (effectifs fin 2020)
CDDI	110		
CEA			
CAE			
PEC	90		
TOTAL INSERTION	200		
Cat. A	147	11	3
Cat. A contractuel sur emploi permanent	29		
Cat. B	239	47	5
Cat. B contractuel sur emploi permanent	40	10	
Cat. C	920	290	30
Cat. C contractuel sur emploi permanent	64		
TOTAL TITULAIRES	1 306	348	38
TOTAL TITULAIRES ET CONTRATUELS	1 439	358	38
TOTAL GÉNÉRAL	1 639	358	38
MASSE SALARIALE (BP2020)	72 965 000 €	16 160 000 €	2 100 000 €

N.B. La masse salariale de Fort-Mardyck correspond à un effectif de 38 titulaires dont des temps partiels et 29 CDD / Vacataires, soit 11 CDD de 23h à 35h / semaine (adm. / écoles / services techniques) et 18 vacataires de 8h à 25h / semaine (écoles / encadrement périscolaire / pause méridienne / musique / arts plastiques).

2 ■ Focus sur les dépenses de personnel de la commune de Dunkerque (hors Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck)

Les services ont su s'adapter au contexte inédit et difficile pour assurer la continuité du service public et ce, dans le cadre d'un protocole sanitaire strict.
Un plan de continuité de l'activité a été instauré afin de maintenir les services ouverts pour accueillir les habitants pour les démarches qui ne pouvaient pas se faire par voie électronique et pour les besoins sociaux essentiels.
Le télétravail a été largement déployé et notamment dans les directions ressources afin de maintenir le niveau de service et de soutenir l'activité économique.

« Évidemment la crise sanitaire a eu un impact sur les dépenses de personnel en 2020. »

L'exécution du budget 2020 devrait inscrire une sous consommation de l'ordre de -1.6 M€ par rapport aux crédits inscrits au BP.
Cette sous consommation s'explique par plusieurs facteurs :

■ La masse salariale des agents permanents qui représente 80 % des dépenses de personnel présentera une sous consommation de - 1,4 M€

- L'estimation, établie à partir de la base des salaires du mois d'août 2019, a été surévaluée et intègre des hypothèses d'entrées / sorties qui peuvent s'avérer plus ou moins réalisées. Un delta de 40 000 € (0.8%) sur la prévision mensuelle réalisée en août 2019 entraîne un delta sur l'année pleine de - 500 000 €,

• Un solde entrées/sorties plus favorable que celui escompté : - 377 600 € prévus au BP pour une réalisation estimée à - 553 000 € qui s'explique par une trentaine de sorties au fil de l'eau (fins de contrats, démissions, mutations) avec un nombre de retraites quant à lui reste stable (54) et aussi par des entrées différées du fait de la crise sanitaire, soit - 175 000 €,
• Un impact budgétairement favorable des mouvements de personnels sur le régime indemnitaire et le GVT estimé à - 210 000 €,
• Un delta de - 500 000 € sur l'année qui concerne des éléments individuels difficilement prévisibles (rappels, temps partiel, comité médical...). La prospective se fait à partir de l'analyse du dernier mois et des évènements connus qui sont projetés sur les mois suivants. Cette prospective est réactualisée chaque mois. Mais la prévision comprend une marge d'erreur pour l'appréciation d'ensemble.

■ Les autres éléments des dépenses de personnel : + 90 000 € ; parmi ceux-ci les éléments notables :

• Prime Covid - une dépense supplémentaire liée aux mesures mises en place dans le cadre de la crise sanitaire : 232 000 € pour 1 044 agents,
• Estimation des paiements à termes échus (versement d'indemnités après services faits et rappels de traitements) sous-évaluée + 160 000 €,
• En dépit de l'effort consenti par la Ville pour maintenir le pouvoir d'achat des agents non permanents, une sous consommation des enveloppes dédiées aux renforts et aux remplacements dans les services : - 180 000 €,
• Une sous-consommation des enveloppes dédiées aux paies spécifiques (GUSO, étudiants, services civiques…) et aux autres dépenses telles que la prévoyance et l'indemnisation du chômage: - 136 000 €,
• L'impact des autorisations spéciales d'absence Covid sur la dépense de tickets restaurant : - 83 000 €.

■ Les dépenses d'insertion :

• La réalisation du budget d'insertion tient compte des latitudes offertes par l'État sur les dispositifs d'insertion qui ont été redimensionnés - fin des emplois d'avenir, redéploiement des enveloppes régionales de financement des « ateliers chantier d'insertion », création des « parcours emploi compétences » et par le développement incitatif au recours à l'apprentissage : - 370 000 €.

3 ■ Le budget 2021

L'année 2021 sera marquée par un cadrage intégrant l'effet report favorable de l'exécution 2020, un regain de dépenses d'insertion et des dépenses nouvelles liées au programme municipal (aides à la réussite scolaire, classes vacances).

■ Pour 2021, la prévision du solde entrées / sorties des effectifs s'établit comme suit :

• 34 retraites certaines et 20 départs envisagés (soit un total de 54 départs pris en compte dans les prévisions), estimés à 1,5 M€,
• pour ce qui concerne les dépenses d'insertion, l'ajustement des enveloppes de l'ACI permet d'ouvrir 35 CDDI supplémentaires et de maintenir le volume des PEC (100 postes). Un effort supplémentaire sera consenti pour favoriser l'apprentissage : + 15 postes.

■ D'autres éléments influent sur les dépenses de personnel :

Les éléments conjoncturels :

• les mesures statutaires nationales et le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : 602 000 € avec la dernière année de la mise en œuvre du dispositif « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations »,
• les mesures statutaires nationales et le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : 602 000 € avec la dernière année de la mise en œuvre du dispositif « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations »,
• une provision pour les mesures statutaires issues de la loi de transformation de la fonction publique : enveloppe de 130 000 €,

Les décisions liées au programme municipal :

• les aides à la réussite scolaire : enveloppe de 60 000 €,
• les classes vacances : enveloppe de 65 000 €,

Compte tenu du cadrage et des élément précédemment cités, une capacité de recrutement de l'ordre de 1 M€ en année pleine peut être dégagée.

L'évolution actuelle de la situation sanitaire en France et les directives gouvernementales en la matière nécessiteront de nouvelles adaptations de l'activité des services publics et pourront avoir un impact budgétaire.

C - UNE GESTION DE LA DETTE SECURISÉE TOURNÉE VERS L'INNOVATION

1 ■ La poursuite de la gestion de dette saine et sécurisée dans le cadre du nouveau mandat

Depuis de nombreuses années, la Ville de Dunkerque a mis en place une gestion active de sa dette conduisant à un encours totalement sain et sécurisé.

La capacité de remboursement de la collectivité se situera entre six et sept années à fin 2020 (sous réserve des dernières réalisations). Ce ratio reste tout à fait satisfaisant au regard du plafond de 12 ans qui était fixé dans la contractualisation avec l'État.

La Ville de Dunkerque s'est engagée depuis quelques années dans un programme de rénovation de son patrimoine et envisage de renforcer ses investissements en matière d'économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables.
Dans ce cadre, **elle compte innover et mobiliser les nouvelles ressources proposées par le secteur bancaire en la matière**.

2 ■ Typologie de la dette au 1er janvier 2021
(après remboursement des premières échéances de l'année)

Les tableaux suivants ne reprennent que la dette actuellement contractualisée, l'encours devrait être complété de 6 M€ d'ici au 1er janvier 2021 et ceci en fonction du niveau de réalisation des investissements.

Encours de dette contractualisé :
- Capital restant dû (CRD) : 69 910 720 €
- Taux moyen : 1.63 %
- Durée de vie résiduelle : 11 ans et 5 mois
- Durée de vie moyenne : 6 ans et 1 mois
- Nombre de lignes : 41

« Il est à noter un encours de dette contractualisé à des taux historiquement bas (taux moyen de 1.63 %). »

La présentation suivante reprend la répartition de l'encours de dette par nature, risque et prêteurs :

■ Dette par type de risque

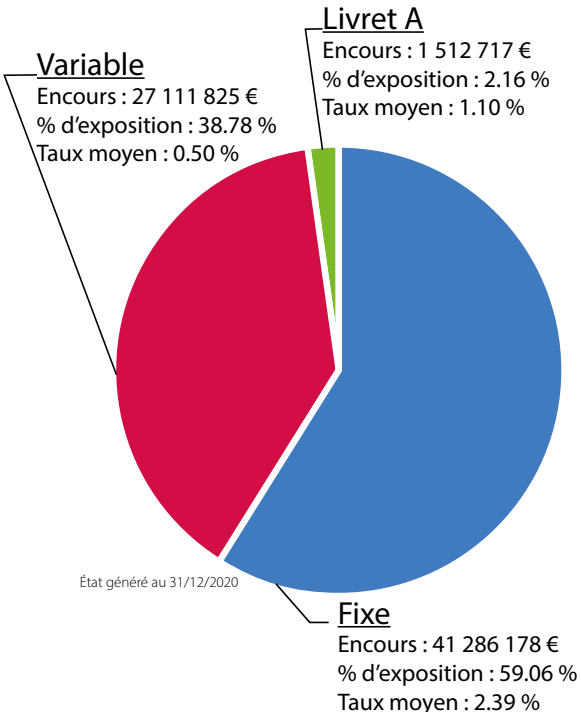

■ Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD	Disponible (revolving)
SFIL CAFFIL	32 506 591 €	46,50	
Société Générale	11 648 989 €	16,66	
Caisse d'Épargne	8 955 659 €	12,81	
ARKEA	4 000 000 €	5,72	
Banque Postale	3 041 458 €	4,35	
Caisse des dépôts et consignations	2 719 109 €	3,89	
Crédit Foncier de France	2 528 804 €	3,62	
Autres prêteurs	4 510 110 €	6,45	902 907 €
Ensemble des prêteurs	69 910 720 €	100	902 907 €

LE DÉMARRAGE D'UN NOUVEAU MANDAT MUNICIPAL

2021 sera la première année pleine du nouveau mandat municipal.
Malgré le contexte sanitaire, elle doit permettre de commencer à mettre en œuvre les actions et projets du mandat autour de trois grands axes :

- Une ville attractive pour tous
- Une ville plus innovante
- Une ville plus humaine et attentive à chacun

A - UNE VILLE ATTRACTIVE POUR TOUS

■ Des commerces pour tous, tous dans nos commerces

Nos commerces ont enduré la dureté de deux confinements et pourtant notre centre-ville résiste bien ! Si certaines cellules commerciales connaissent des changements d'occupant, une vingtaine de commerces prévoient de s'installer, au premier trimestre 2021, en centre-ville de Dunkerque.

La Ville et la Communauté Urbaine accompagnent très concrètement ces créateurs de commerce. 2021 verra ainsi le déploiement et l'approfondissement des fonctionnalités de l'application Dk So Shopping qui permet de trouver facilement le commerce qui correspond au besoin des clients et constitue la première étape d'une plateforme d'e-commerce ou place de marché virtuelle.
Pour accompagner ceux qui veulent créer des commerces à Dunkerque, après le succès de l'opération « Mon centre-ville a un incroyable commerce », la commune va développer un dispositif de boutiques à l'essai pour permettre de tester, grandeur nature et dans la durée, les concepts qui ont pu émerger. Cette innovation s'inscrit dans la suite de celles des boîtes créatives, qui accueillent les commerces pour des durées plus courtes, dont le fonctionnement et la localisation évolueront en 2021.

« Un centre d'agglomération habité, vivant et commerçant. Le centre-ville de Dunkerque va poursuivre sa métamorphose en 2021 pour constituer un cœur dynamique pour toute l'agglomération. »

Enfin, Dunkerque continue à accompagner, en termes immobilier, les commerces qui s'installent ou qui veulent rénover leurs points de vente : le dispositif FISAC, cofinancé avec l'État sera prolongé en 2021. Il aide les commerçants qui rénovent leurs façades ou rendent leurs commerces accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Afin de permettre de faire émerger de nouvelles surfaces commerciales, qu'attendent certaines enseignes nationales pour venir s'implanter à Dunkerque, la Communauté Urbaine et la Ville de Dunkerque se sont associées à la banque des territoires afin de créer un outil foncier pour acheter des biens et les restructurer, les rénover pour créer de grandes cellules commerciales et des surfaces de bureau. Cet outil sera opérationnel au premier trimestre 2021.

En parallèle, la Communauté Urbaine de Dunkerque va se rendre propriétaire du bâtiment de la Banque de France, afin de créer, sur cet emplacement stratégique, une nouvelle offre de commerces et d'animation du centre-ville. Elle sera complémentaire de l'opération des Allées de l'Arsenal dont les travaux pourront débuter normalement en 2021, les voies de recours à l'encontre de ce projet étant épuisées.

Un centre-ville animé et divertissant

Notre centre-ville n'est pas que commerçant ; c'est aussi un cœur battant en termes de culture et de divertissement.

À proximité, l'opération dite du Quai de Leith, accueillera un hôtel Mercure, des espaces de restauration et des surfaces de bureaux et verra sa construction débuter au cours de l'année. Elle constituera un autre atout pour renforcer la dynamique du centre d'agglomération.

Elle viendra aussi en complément des nombreuses activités qui se tiennent place Jean Bart et dans les rues du centre-ville, que ce soit au printemps et lors des festivités de Dunkerque la Féérique. Malgré la situation sanitaire contraignante, de nouvelles animations plus mobiles et adaptées aux nouvelles règles de distanciation physiques seront proposées. Comme toujours, elles seront concertées avec les commerçants réunis au sein de l'Office du commerce et qui, pour beaucoup, sont désormais adhérents de l'APACAD, l'association des commerçants qui font vivre le centre-ville avec le soutien de la Ville. Enfin, le Château du père Noël, facteur d'attractivité propre à Dunkerque, se réimplantera pour le bonheur des petits et des grands pour les fêtes de fin d'année 2021-2022.

Un centre-ville où il fait bon vivre à tout âge

Un centre-ville vivant, c'est un centre-ville habité, de tous les âges de la vie. Alors que la livraison de la Cantate a permis à la fin de l'année de 2020 de renforcer l'offre de logements pour les seniors qui reviennent au centre de Dunkerque pour ses services et ses commerces, d'autres propositions immobilières sont en cours de développement.

En Citadelle tout d'abord, deux nouveaux plots colorés, construits par le groupe Pichet, viendront poursuivre le front à bassin déjà amorcé par les quatre plots existants. 119 nouveaux logements ont vu leur construction démarrer, avec un bâtiment consacré à une résidence étudiante et un autre à des logements de toute taille pour les familles comme pour les personnes seules ou les jeunes couples. Ces deux programmes arrivent en amont d'une opération plus vaste qui sera menée sur l'îlot actuellement occupé par les bâtiments de la CCI et de la Poste, qui permettra à terme de construire 280 logements : c'est un véritable îlot de vie qui va se renouveler. Une première tranche de 150 logements fait actuellement l'objet d'un concours d'architectes, dont le projet lauréat sera dévoilé au premier trimestre 2021, pour permettre des premiers coups de pioche à la fin de l'année 2021 ou au début de l'année 2022. 30 % de ces nouveaux logements, innovants en termes énergétiques, seront des logements sociaux accessibles aux ménages modestes. Enfin, sur le site occupé antérieurement par l'Institut des Sciences et Techniques Appliquées (ISTA), une résidence sociale, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à ADOMA - CDC Habitat, permettra de reloger dignement une partie des résidents du foyer de la Batellerie de l'île Jeanty, appelé à être démoli dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) et ceci dans un endroit idéalement situé pour une insertion sociale et professionnelle, à proximité du pôle Gare et du centre-ville. La maîtrise d'œuvre venant d'être décidée, les premiers travaux démarreront fin 2021.

Au Grand Large, les premiers coups de pelles seront donnés sur trois opérations de logements. Ces logements, très majoritairement individuels, ont aisément trouvé preneurs et permettront à des familles de se réinstaller ou de poursuivre un parcours résidentiel à proximité immédiate du centre-ville. D'autres programmes de logements, dans les îlots encore libres, sont à l'étude et des projets seront proposés aux Dunkerquois en 2021.

À Nicodème, les travaux de démolition sont, comme les fouilles, presque achevés. Les projets de logements collectifs de grande qualité, mixant biens en accession et locatif social, sont en cours de définition et seront présentés aux Dunkerquois en 2021 afin de permettre un démarrage des travaux dès 2022. Cet îlot sera desservi par une traversée apaisée et essentiellement piétonnière qui permettra de rejoindre aisément et agréablement le quai des Américains depuis la rue du Leughenaer. La ville trouvera là un nouvel accès des espaces maritimes et portuaires.

Des quartiers qui se transforment

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), la Communauté Urbaine de Dunkerque s'est engagée dans un ambitieux programme de rénovation de 330 M€ et a obtenu de l'État et de ses partenaires un financement de 115 M€. La convention définitive avec l'État devrait être signée au cours de l'année 2021.
La commune de Dunkerque est concernée au travers de quatre quartiers : deux à Dunkerque même, le Banc Vert et l'Ile Jeanty-Plan d'Eau et deux dans la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer avec les secteurs Guynemer-Jean Bart et les quartiers de la Cité des cheminots et de la Cité Liberté.

À l'île Jeanty

Cinq tours de logements obsolètes (Bateliers, Chaland, Péniche, Bélandres et Chalutiers) seront progressivement démolies et les locataires se verront proposer des logements adaptés à leur composition familiale et au maximum à leurs attentes. Les relogements - entre autres des ménages qui habitaient les logements les plus dégradés - ont débuté et se poursuivront en 2021.

En parallèle, deux projets de construction sont en cours par ADOMA - sur l'ancien site de l'ISSTA - cf supra - et en Basse Ville, rue de l'abbé Choquet avec la construction d'une pension de famille pour y loger les travailleurs migrants retraités et vieillissants, afin de pouvoir reloger dignement les occupants du foyer ADOMA voué lui aussi à démolition ; il en est de même pour le foyer des Salines pour lequel l'Association des Paralysés de France travaille à un projet ambitieux dans le quartier de Soubise.

En parallèle, les services communautaires et communaux travaillent avec les élus à un projet d'espaces publics qui permettent la transition entre ces espaces voués à démolition et de nouvelles constructions individuelles le long du Plan d'Eau dans les années à venir.

Au Banc Vert

Là aussi les relogements ont commencé pour les habitants des tours Creuse et Gambetta, avec le souci d'offrir à chacun et chacune une nouvelle offre de logements la plus adaptée à sa situation individuelle. Ces espaces permettront ainsi la construction d'un équipement éducatif innovant - cf. infra. Le paysagiste du projet ayant été désigné, un travail de co-construction avec les habitants de certaines parties du nouveau parc du Banc Vert va pouvoir s'engager au cours de l'année 2021.

Enfin, la rénovation du patrimoine bâti ancien, en Basse Ville et dans le quartier de la Gare, s'accélère. Les opérations de réhabilitation rendues possibles par la signature de la première convention de France avec Action Logement vont se traduire par des démarrages de travaux en 2021. À terme, ce sont 30 logements qui seront rénovés.

« La Communauté Urbaine de Dunkerque s'est engagée dans un ambitieux programme de rénovation de 330 M€ et a obtenu de l'État et de ses partenaires, un financement de 115 M€. »

Une station balnéaire qui poursuit son renouveau

Le renouveau de la station balnéaire passe par quatre piliers :

- des activités estivales toujours plus variées et attractives ;
- une nouvelle offre de logements et d'hébergements adaptés pour les Malouins, les résidents secondaires et les touristes ;
- une rénovation de la digue et de ses espaces à proximité ;
- un environnement préservé dans les parties non urbanisées.

Le Grand Hôtel de Malo-les-Bains, classé 4*étoiles, ouvrira ses 100 chambres et son Spa d'envergure internationale au plus tard à l'automne 2021, permettant à une nouvelle clientèle de découvrir les charmes de la plus belle plage du Nord. Les 150 logements construits dans le cadre de la même opération seront eux aussi livrés au cours de l'année 2021. Afin de poursuivre cette dynamique, après la présentation en 2020 du projet lauréat, les études et procédures se poursuivent pour permettre à l'opération de logements de standing, marquée par la végétalisation et l'écoconstruction, prévue sur le site de l'ancienne patinoire de sortir de terre. La commercialisation sera engagée en 2021 pour permettre aux travaux de débuter en 2022.

Enfin, il faut noter l'engagement des copropriétés des îlots bleus dans le cadre du Programme de Ravalement Obligatoire. Avec l'appui financier et technique de la Ville, tous les immeubles devraient connaître un lifting qui leur redonne le bleu de leur jeunesse d'ici la fin de l'année 2021. Pour accompagner cet effort, la Communauté Urbaine de Dunkerque rénovera les escaliers des îlots bleus pour un meilleur accès à la plage depuis ces logements et la place Paul Asseman.

En termes d'espaces publics, après la digue des Alliés, la rénovation de la digue de Mer s'engagera. Ce démarrage se traduira par des temps d'information des habitants, de concertation et des travaux de réseaux dès 2021. Ensuite, les travaux de réfection en eux-mêmes se déploieront. L'objectif est de créer une digue plus agréable pour les piétons et les familles, qui permettent aux restaurateurs de développer leur activité, et aux touristes et aux Dunkerquois de déambuler avec aisance. Des pontons et des avancées donneront à découvrir autrement la plage et la mer, et différentes attractions viendront rythmer les espaces de déambulation.

De grands équipements à la hauteur des ambitions du territoire dunkerquois

Tout d'abord, la Communauté Urbaine poursuivra en 2021 les travaux pour l'aménagement de la deuxième phase de Tribut - soit essentiellement la réfection de la deuxième tribune - qui prend tout son sens avec la montée en ligue 2 de l'USLD. Ils se poursuivront toute l'année. Mais c'est dès le début 2021 que des clubs accéderont aux locaux adaptés aux sports doux au rez-de-chaussée de la première tribune rénovée.

Dans le même esprit, les travaux vont se poursuivre à Fort Aventures, dont le succès de l'été 2019 ne s'est pas démenti en 2020. De nouvelles attractions (extension des filets suspendus notamment) seront installées pour des parcours réellement variés pour tous les âges. 2021 sera aussi l'année, où les travaux pour une halle débuteront pour améliorer l'accueil du public (consignes, toilettes, pique-nique les jours de pluie...) : elle marquera l'entrée du site.

Enfin, la Communauté Urbaine, en lien avec la Ville et la Région, va engager les études techniques pour la réalisation d'une grande salle d'agglomération.

B - UNE VILLE PLUS INNOVANTE

■ Concilier protection de notre environnement et économies pour tous

A l'échelle de la communauté urbaine, fort des acquis et du succès du bus gratuit, le programme éco-gagnant va permettre aux habitants tout à la fois de faire des économies d'énergie et de gagner du pouvoir d'achat. Les deux premières marches de cette démarche ambitieuse seront engagées dès 2021 :

- le programme Reflex'énergie sera entièrement revisité pour permettre dès septembre 2021 aux Dunkerquois de bénéficier d'un dispositif global de diagnostic de leur logement et d'accompagnement financier et technique dans les travaux à réaliser pour faire des économies d'énergie conséquentes ;
- le plan vélo sera mis en œuvre en 2021 pour faciliter les cheminements des cyclistes, le stationnement des vélos et le renouvellement de leurs vélos.

« Une action plus globale de la commune pour améliorer les performances et l'entretien de son patrimoine bâti. »

La commune prendra part à ce grand mouvement en :

- accentuant son programme d'isolation de ses bâtiments, en changeant les dispositifs de production de chaleur les plus obsolètes et en développant les énergies renouvelables, avec l'installation dès le premier semestre 2021, d'un dispositif de géothermie au Château Coquelle et d'une éolienne pour alimenter en électricité la salle de sports de l'Europe, qui s'inscrivent dans la suite des investissements 2021 (pose de panneaux photovoltaïques à l'école de la Porte d'Eau et installation d'une chaudière à pellets à la Mairie de Petite-Synthe) ;
- engageant une réflexion sur le stationnement des vélos aux abords de nos équipements et sur le nettoyage des pistes cyclables.

Ce travail s'inscrira dans une action plus globale de la commune pour améliorer les performances et l'entretien de son patrimoine bâti, avec la poursuite de travaux pour rénover les toitures de nos bâtiments et le développement de petits travaux qui améliorent le quotidien des usagers de ces bâtiments.
En parallèle, une optimisation du patrimoine communal se poursuit afin de regrouper dans des locaux plus récents les services à la population qui sont parfois dans les locaux vieillissants, et de céder ou de mettre à bail les biens qui n'ont plus d'intérêt direct pour assurer un service public, avec par exemple la cession de la Villa Myosotis et un appel à projets pour installer de nouveaux usages au Château Loubry.

Sur un autre domaine, la Ville travaillera en 2021 à développer la récupération de l'eau pluviale dans tous ses domaines d'activité. Une prestation de suivi hebdomadaire des besoins en arrosage a été développée par la mise en place de sondes au niveau des mottes de plantation. Ces sondes fournissent des informations sur la quantité d'eau utilisable par les végétaux et des alertes sont émises si les seuils sont trop bas afin qu'un arrosage soit déclenché.
L'extrapolation des données fournies et la poursuite du déploiement

des dispositifs permettront de gérer au mieux la ressource en eau au regard des besoins des arbres dans leur phase d'implantation (de 3 à 5 ans) avec comme objectif à terme de ne plus arroser avec de l'eau potable.

Enfin, le quartier de Rosendaël a été retenu pour mener, avec Cappelle-la-Grande, l'expérimentation de la collecte unique en sacs qui se poursuivra encore sur l'année 2021. Au terme du bilan de cette expérimentation, l'ensemble de la commune de Dunkerque devrait voir son système de collecte modernisé au cours de l'année 2022.

■ Une modernisation des services et des équipements innovants tournés vers l'avenir et vers les besoins réels des habitants

Dans le même esprit que la B!B et de son succès, la Ville va progressivement repenser l'ensemble de ses équipements afin :

- de les adapter aux nouvelles attentes de la population et aux besoins des Dunkerquois d'aujourd'hui et de demain ;
- de réfléchir à des lieux plus modulables, plus partagés qui invitent les différents acteurs à passer de logique de guichet à un accompagnement bienveillant et davantage individualisé des habitants ;
- d'optimiser les surfaces de locaux, car les premières économies d'énergie sont celles que l'on réalise en réduisant les surfaces bâties et en mutualisant les usages.

En 2021, la commune avancera ainsi sur trois projets.

- Après la rénovation des accueils du CCAS à Dunkerque-Centre et à la Mairie de Malo-les-Bains, **en 2021,**

ce sont les habitants de Petite-Synthe, du Jeu de Mail et du Carré de la Vieille qui bénéficieront d'une nouvelle antenne du CCAS avec un accueil moderne rue Jules Cardock, dans le quartier Louis XIV. Comme les autres lieux, la réalisation de cette antenne sera pensée pour créer des espaces conviviaux, colorés et qui facilitent la confidentialité des échanges. Sur le même site, les Dunkerquois pourront découvrir les productions, toujours audacieuses, de l'atelier de couture du CCAS qui permet à des personnes en insertion d'exprimer leurs talents et de créer des vêtements, en vente, qui seront exposés dans un show-room dédié ;

• Cette même année, **les équipes du siège du CCAS et surtout de la nouvelle mission Seniors – cf. infra -, disposeront de locaux adaptés** pour accueillir tout à chacun dans l'ancien collège Lamartine réhabilité qui accueille déjà les bureaux de la B!B et le magasin Azur.

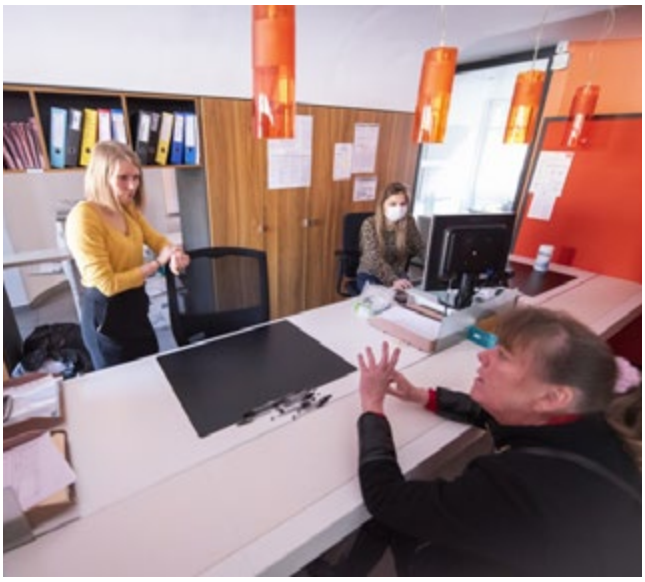

L'école du futur, en préparation dès aujourd'hui, pour relever les défis du XXIe siècle

Le troisième projet sur lequel la Ville va innover est le projet emblématique de l'équipement public du Banc Vert.

• Les travaux se poursuivront à un rythme soutenu afin de permettre le démarrage du chantier tout début 2022. Ce nouveau lieu regroupera les élèves des écoles Meurisse et Giono, ainsi que les usagers de la maison de quartier du Banc Vert, tous trois actuellement accueillis dans des locaux vieillissants. Un projet d'ensemble a été conçu avec l'ensemble des équipes de l'Éducation nationale et de la maison de quartier, ainsi qu'avec quelques autres partenaires, pour offrir un équipement innovant, où les espaces sont partagés et où les habitants trouveront des propositions quel que soit leur âge. Ce lieu disposera de deux cours d'école, qui seront fortement végétalisées et conçues en continuité avec le nouveau parc qui sera créé dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier du Banc Vert.
Enfin, en termes d'innovation, ce bâtiment sera conçu avec du béton bas carbone et atteindra des performances énergétiques telles que son besoin dans le domaine sera très limité. Il sera aussi le lieu d'une expérimentation pour créer un lieu "zéro perturbateur endocrinien".

Plus globalement, **dans le cadre de la politique éducative**, l'année 2021 sera marquée par un certain nombre d'actions innovantes destinées à favoriser la réussite éducative de chaque petit Dunkerquois aux côtés de l'Éducation nationale.

• **Les « Classes vacances »** vivront ainsi leur deuxième édition durant l'été, dispositif exceptionnel dont le principal enjeu est de faire l'école autrement en combinant consolidation des apprentissages et activités éducatives et ludiques hors les murs.

• La Ville poursuivra l'expérimentation qu'elle a mise en œuvre en 2020 dans le cadre des « **Classes bonus** ». Pensé avant la crise sanitaire, ce dispositif consiste à offrir aux enfants de quatre écoles élémentaires (Louise de Bettignies, Paul Meurisse, André Nita et Lucien Maillart), un service d'accompagnement aux devoirs gratuits, encadré par des enseignants volontaires, avec pour objectif zéro échec scolaire pour mieux accompagner et soutenir les élèves dans leurs apprentissages.

Les ateliers linguistiques en anglais et néerlandais seront aussi de nouveau proposés aux familles pour donner aux enfants une meilleure chance de réussir dans une ville ouverte sur l'Europe.
La Ville a engagé une concertation en 2020 avec les parents d'élèves, les enseignants et les enfants de l'école de la Porte d'Eau sur le concept de **cour d'école du futur**. Sur la base des échanges avec la communauté éducative et des retours d'expériences d'autres collectivités, elle aménagera une cour durable au sein du groupe scolaire durant l'été 2021, qui permettra de mettre la nature à la portée des enfants, d'améliorer le confort d'été et de favoriser l'adaptation aux changements climatiques.

Parallèlement, **la restauration scolaire** qui fait l'objet d'efforts constants de la part de la Ville de Dunkerque, verra son offre enrichie de repas alternatifs en 2021 pour répondre aux enjeux sociétaux et tout particulièrement à la dimension environnementale qui prennent de plus en plus d'importance aux yeux des parents. Développer à Dunkerque une offre de menus végétariens mais aussi de produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique, permettra de répondre aux évolutions alimentaires et à la nécessité d'alléger l'empreinte écologique de la Ville.

Poursuivre la végétalisation de notre commune

Après la réfection de grands parcs sous le précédent mandat (extension du jardin du LAAC, parc public de la B!B...), l'attention sera portée dès 2021 sur les **espaces de quartier**.
En 2021, la place Prigent achèvera sa rénovation, fruit d'un travail de co-construction avec les habitants dans le cadre de la Fabrique d'Initiatives Locales des Glacis. De même, le travail mené lors de la Fabrique d'Initiatives Locales en Basse Ville sur le square Ovion trouvera des traductions concrètes et innovantes, notamment en termes d'inclusion, après une période de consolidation et d'étude technique, comme cela a été le cas pour le square Cassin à Rosendaël.
Les études s'engageront pour planter des espaces de verger dans la commune et les développer au cours du mandat.

Par ailleurs, la commune de Dunkerque s'inscrira dans la dynamique Grand Site de France porté par la Communauté Urbaine, en achevant les travaux du nouveau parking de la Licorne, qui sera désormais véritablement l'aire de stationnement d'entrée dans les dunes et dans ce territoire naturel exceptionnel.

Enfin, une réflexion sera lancée sur l'ensemble des **abords des canaux**, dans l'esprit des plantations réalisées dans le secteur de la rue de Cunette ou de l'aménagement du quai aux Fleurs et des Maraîchers. Le patrimoine arboré de la commune qui arrive en fin de vie va être sondé afin d'anticiper son remplacement et de supprimer les sujets qui pourraient, à terme, présenter des faiblesses structurelles.

Adapter l'administration communale et communautaire aux enjeux de notre territoire

L'adaptation se traduira en 2021 par une **réorganisation des services municipaux et communautaires qui vont fusionner pour une partie d'entre eux**, afin de mutualiser leurs forces et d'améliorer encore la qualité des services publics rendus aux usagers.
Les administrations communale et communautaire doivent conjuguer leurs forces pour conduire les chantiers de la transition écologique, numérique et sociale qui vont marquer l'action locale et les services publics dans les prochaines années.

Elles doivent le faire en maintenant **deux principes essentiels : proximité et efficacité.**
Il s'agit bien d'être plus proche et plus efficace pour les habitants de notre ville et de notre territoire, par exemple en rapprochant la gestion des déchets à la Communauté Urbaine et celle de la propreté à la Ville.

Il s'agit, face à des moyens financiers limités, de rapprocher des fonctions similaires à la Ville et à la Communauté Urbaine (ressources humaines, finances…) pour mobiliser notre énergie sur les sujets les plus complexes, sur ceux où les agents pourront développer le plus d'innovation dont nous avons besoin pour mettre en œuvre le projet de mandat pour les habitants du Dunkerquois.

L'année 2021 sera ainsi marquée par un chantier d'adaptation de nos administrations municipale et communautaire qui conduira à **une « mutualisation à la carte » des services des pôles ressources et techniques** des deux collectivités afin de disposer d'une plus grande ingénierie pour les actions à mener.

Innover et approfondir la participation de tous au service de la vitalité démocratique

Depuis 2014, la Ville a innové en instaurant des **Fabriques d'Initiatives Locales**, ouvertes à tous, pour faire de la co-construction avec l'ensemble des habitants qui le souhaitaient, sur des objets de travail relevant du quotidien, de projets structurants, d'enjeux de société ou du vivre ensemble : usages de la nouvelle B!B, base de loisirs de Fort Aventures, transition écologique avec Passons au vert à Rosendaël, plans de circulation dans tous les quartiers, rénovation de squares de proximité, traitement des dysfonctionnements urbains, élaboration de contrats d'ilôts... Autant de démarches qui ont renforcé la confiance des habitants en l'action publique locale.

De même, les FacIL, Volontaires pour Dunkerque et la plate-forme « jagispourdunkerque.fr » constituent des leviers pour renforcer **le pouvoir d'agir des habitants au service du vivre ensemble**, de la convivialité et au service des autres. Ce dernier dispositif, la plate-forme numérique « **J'agis pour Dunkerque** » a dépassé les 600 personnes volontaires inscrites et près de 80 organismes (associations, collectifs d'habitants) qui proposent des missions. Elle a été un levier de solidarité durant la crise sanitaire. L'outil deviendra un outil mobilisable à l'échelle communautaire en 2021. Ce « pouvoir d'agir » des habitants continuera de se développer autour de trois ressorts que sont la proximité, l'urgence et les situations exceptionnelles, et l'évènementiel, afin de faire vivre cette solidarité caractéristique du territoire dunkerquois et de permettre à chacun d'être contributeur d'une action publique, qui est notre bien commun.

Si **ces démarches vont être poursuivies** avec la volonté de répondre aux trois défis qui structurent toute action relevant de la démocratie de participation – donner envie, donner confiance, donner à voir – et donc de démultiplier le nombre d'habitants mobilisés et touchés par de telles démarches de participation démocratique, d'autres dispositifs vont être rénovés ou expérimentés.

En premier lieu, **les FacIL seront rénovés** pour permettre à davantage d'habitants de s'emparer de cette faculté qui leur est donnée de présenter un projet au bénéficie du vivre ensemble et ceci, sans avoir besoin de créer une association, à partir du moment où l'intérêt général guidera le projet des collectifs d'habitants sollicitant le FacIL. Les commissions, composées d'habitants qui valident la pertinence des projets et l'aide octroyée aux projets, seront renouvelées dans chacun des quartiers durant l'année 2021, une fois l'urgence de la crise sanitaire terminée.

À côté de **l'expérimentation du concierge de quartier** aux Glacis, qui se poursuivra en 2021, avant d'être étendue dans un autre îlot de vie en 2022, c'est **le budget participatif de proximité** qui sera lancé au cours de l'année 2021. Ce dernier permettra à une assemblée citoyenne d'habitants de décider de l'affectation de crédits pour leur îlot de vie, que leur choix se porte sur des améliorations de leur quotidien ou des actions relevant du vivre ensemble. Appuyée par une maison de quartier pour les modalités de travail et par la Ville quant à la faisabilité des projets, cette assemblée sera souveraine pour déterminer l'usage ou les usages de ces crédits.

Ces nouvelles formes de participation pourront s'enrichir d'autres modalités qui ont été déjà expérimentées – telles **les votations** – ou d'autres modalités qui sont encore à expérimenter sur notre territoire comme **les panels citoyens**, permettant à un ensemble représentatif d'habitants de donner leur avis et de susciter la confrontation de points de vue sur des sujets plus transversaux, dits de société ou d'avenir pour notre territoire.

« La nécessité de revitaliser la confiance dans l'action publique et d'entretenir la vitalité démocratique à l'échelle communale requièrent de sans cesse innover en la matière et la Ville entend être au rendez-vous de ces enjeux. »

C - UNE VILLE PLUS HUMAINE ET ATTENTIVE À CHACUN

Renforcer les parcours de réussite au bénéfice des jeunes

Concernant la jeunesse, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a provoqué une crise sociale majeure qui a particulièrement fragilisé les jeunes, lourdement impactés par le contexte économique. En effet, pour de nombreux étudiants modestes, le financement des études repose sur une activité salariée annexe.

La priorité pour 2021 en matière de politique jeunesse sera par conséquent de renforcer l'accompagnement individuel dans le cadre du **Parcours de réussite**, afin de prévenir au maximum la sortie massive du système scolaire de jeunes non diplômés. La Mission Jeunesse travaillera à étoffer le panel de réponses à proposer aux jeunes (jobs étudiants / saisonniers au sein d'entreprises privées, développement de nouveaux partenariats...).

L'expérimentation d'un guichet rassemblant d'avantage l'offre à destination de tous les jeunes devra se poursuivre, dans la perspective de dresser les contours précis d'un centre de ressources destiné à l'ensemble des jeunes du territoire.

Enfin, plus globalement, la Mission Jeunesse s'efforcera aussi par l'éducation populaire, d'accompagner les jeunes Dunkerquois dans le développement de leurs projets, et à développer leur pouvoir d'agir, leur audace. Faire AVEC bien plus que POUR les jeunes demeurera le leitmotiv de l'action jeunesse dans son ensemble. Elle contribuera, auprès de la Communauté Urbaine, à l'élaboration du **programme Odyssée** qui vise à permettre à chaque jeune d'avoir connu un séjour à l'étranger avec l'entrée dans la vie active.

Donner aux seniors toute leur place dans la cité

En matière de politique seniors, l'année 2021 verra le lancement d'un processus qui entend répondre davantage aux besoins des seniors dunkerquois. Grâce à la création d'une mission « seniors » au sein des services municipaux durant le premier trimestre 2021, la Ville engagera une redéfinition totale de son offre en direction des aînés.

Trois grands enjeux peuvent être définis pour cette politique publique à construire, avec et pour les seniors :

- garantir le bien-vivre dans la ville et ses quartiers en tant que seniors,
- offrir une aide, un accueil, un accompagnement adapté aux différentes étapes de la vie, adapter une offre de services aux séniors les plus fragiles dans une démarche inclusive,
- rendre les seniors acteurs de la cité et valoriser les expériences citoyennes au service des autres.

La création de cette mission poursuivra ainsi quatre objectifs : amplifier et diversifier l'offre d'animations seniors, favoriser le maintien à domicile, lutter contre l'isolement et favoriser le repérage des personnes seules, animer et coordonner un réseau d'acteurs notamment avec l'Aduges et les autres associations. Une démarche participative permettra à chaque habitant de contribuer à l'élaboration et à la rénovation de cette offre en direction des seniors.

Animer la proximité par les maisons de quartiers et animer la ville grâce à sa richesse associative

En matière d'animation des quartiers, les maisons de quartiers se doivent de renforcer leur action de proximité et leur visibilité. 2021 sera l'année de préparation de renouvellement des agréments des projets sociaux des maisons de quartier et de la convention Ville-Aduges.

Si les maisons de quartier ont maintenu un lien avec leurs usagers durant la crise sanitaire, sous des formes variées et adaptées, la priorité sera à la remise en place de temps collectifs, des fêtes de quartier et d'actions au bénéfice de la cohésion sociale et du vivre ensemble. Une fois la crise sanitaire

dépassée, le premier acte sera la réalisation d'**une enquête de notoriété** des maisons de quartier, qui sera réalisée sur l'espace public, dans des démarches de « aller vers », par les bénévoles et les usagers des maisons de quartier. Sur la base des enseignements de cette enquête de notoriété, des priorités en termes d'action et de communication pourront être définies entre la Ville et l'Aduges. L'objectif est bien de faire des maisons de quartier un lieu de proximité connu et reconnu de tous, offrant des services pour tous, une maison qui cultive le « vivre ensemble » et qui s'ouvre sur la ville, le territoire et la société d'aujourd'hui.

Grâce au projet « les centres sociaux connectés » qui s'est déroulé en 2019 et 2020, l'année 2021 verra se mettre en place dans chaque maison de quartier une offre numérique renouvelée, permettant aux habitants de pouvoir accéder à des informations et de réaliser des démarches en ligne dans leur maison de quartier. Ce sera une brique essentielle de la **lutte contre la fracture numérique** que la Ville va construire en 2021.

En matière de vie associative, l'année 2021 permettra de tirer le bilan, avec les associations, de la charte d'engagement réciproque Ville-associations, adoptée par le conseil municipal en septembre 2018. Il s'agira d'identifier les chantiers post-crise sanitaire à engager pour renforcer la vitalité associative, facteur d'attractivité et de cohésion sociale à l'échelle de notre ville.

Renouveler l'action sociale et amorcer la mise en place d'un service public universel des besoins essentiels

L'action sociale doit elle aussi s'adapter et se renouveler pour affronter les défis de notre société d'aujourd'hui. Ainsi, lors de la crise sanitaire, en 2020, **le Centre Communal d'Action Sociale**, a répondu parfaitement présent pour les plus vulnérables et a assuré une permanence du service public, parfois en étant le seul guichet ouvert pour les habitants.

« En 2020, le Centre Communal d'Action Sociale, a répondu parfaitement présent pour les plus vulnérables et a assuré une permanence du service public. »

Outre la rénovation de ses accueils - cf. supra -, il poursuivra la modernisation de ses pratiques et de son offre à l'attention des personnes vulnérables. C'est déjà le cas avec des démarches de « aller vers » ou des dynamiques d'animation sociale de territoire, qui permettent de donner corps à un accompagnement plus rapproché des usagers, en développant des guichets passerelles entre partenaires de l'action sociale pour que l'usager ne soit pas balloté d'un organisme à un autre.

Le chantier qui sera lancé en 2021 sera celui de **la mise en place du service public universel des besoins essentiels** : au XXIe, à l'heure du numérique et des crises sanitaires qui se traduisent par un confinement généralisé, dans un contexte de transition écologique et numérique, quels sont ces besoins essentiels ? Comment sont-ils couverts sur notre territoire et par qui ? Quels sont ceux auxquels il conviendrait de mieux répondre ou d'apporter des réponses inexistantes ? Selon quelles modalités et avec quels moyens ? C'est avec l'ensemble des partenaires de l'action sociale que la Ville conduira ce chantier qui permettra d'adapter pleinement l'action en direction des plus vulnérables.

Poursuivre une politique sportive alliant santé et cohésion sociale

En matière de sport, la Ville poursuivra son action pour favoriser le développement des activités physiques et sportives. Les dispositifs mis en place visent à favoriser la cohésion sociale et la santé par le sport à travers notamment le dispositif Sport-Pass. Avec des tarifs adaptés aux revenus des familles et une répartition territoriale des activités, ils s'efforcent de réduire les inégalités sociales et financières. Dans ce même objectif, l'accompagnement financier et logistique des 150 associations sportives sera poursuivi.

La politique sport-santé développée depuis 2019 sera développée et renforcée. Cette volonté s'appuie sur la reconnaissance de la Ville comme l'une des 138 maisons sport santé nationales par le ministère des sports et le ministère de la santé et de la cohésion sociale. Par cette reconnaissance, la Ville se positionne comme acteur incontournable de la politique « sport-santé » de notre territoire et, avec les différents acteurs du territoire (Espace Santé du Littoral, associations sportives et de santé…), elle articulera ses actions autour de la prévention primaire et de la prévention secondaire. Ces actions se traduisent notamment par l'intervention de personnels qualifiés sur les temps scolaires (éducation physique et sportive et apprentissage de la natation) mais aussi par les programmes d'activités municipaux accessibles à tous et par la pérennisation du dispositif Sport sur Ordonnance sur l'ensemble des quartiers de la ville et particulièrement les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Le patrimoine sportif, outil essentiel de développement des activités physiques et sportives, poursuivra sa cure de modernisation et de rénovation entrepris entre 2014 et 2020. La seconde phase du stade Tribut sera livrée fin d'année 2021. Après la définition des programmes en 2020 de la seconde phase du stade Kathrine Switzer et de la troisième phase de la Licorne dédiée aux sports de raquette, les consultations des entreprises seront engagées en 2021. Enfin après Angellier en 2018, Jean Bart en 2019, Guilleminot et Verriele en 2020, le sol sportif de la salle de l'Europe sera le suivant à être réhabilité. S'agissant des piscines, le projet de réhabilitation de la piscine Paul Asseman, qui s'étalera jusqu'en 2024, démarrera en 2021 par la consultation des entreprises.

Sur le plan de l'événementiel, après une année 2020 difficile, la Ville poursuivra son soutien aux événements organisés par les associations, à l'image des 4 Jours de Dunkerque ou du championnat de France de Triathlon qui, chaque année, mettent un coup de projecteur sur notre territoire. Les Boucles Dunkerquoises qui, pour la première fois de leur histoire ont été annulées en 2020, fêteront leur 40e anniversaire en 2021. Un tour avant le Tour et Dunkerque en Survêt complèteront le calendrier événementiel.

4

Développer une offre culturelle pour répondre aux enjeux de notre société

Concernant **le secteur culturel et des relations internationales**, l'année 2021 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de développement culturel de territoire (« Dunkerque Culture 21 »), avec une attention particulière portée aux moyens de répondre efficacement aux enjeux sociétaux posés par la crise sanitaire.

En termes de projets structurants, ceci passera, d'une part, par l'accompagnement, par la Ville, du projet de nouveau musée des Beaux-Arts, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine de Dunkerque, et, d'autre part, par la définition des orientations relatives à l'avenir du site réunissant École supérieure d'art et Conservatoire de musique et d'art dramatique.

En termes d'action culturelle et de politique d'inclusion, d'engagement et de diversification des publics, l'accent sera mis notamment sur les actions menées dans l'espace public, permettant de lutter de manière proactive contre les phénomènes d'isolement et de repli sur soi, et ce dans le respect des règles sanitaires.

Répondre aux besoins de tranquillité et de sécurité des Dunkerquois

Dans le domaine de **la sécurité**, en ce qui concerne plus précisément la vidéoprotection, d'une part, plusieurs nouvelles caméras seront installées pour renforcer la protection des quartiers et d'autre part, un effort particulier sera engagé pour améliorer la performance des moyens vidéo en place par le développement des liaisons par fibre optique entre les caméras et le centre de commandement et de surveillance opérationnel.
Un effort particulier sera également poursuivi dans ce domaine aux abords du nouveau stade Tribut, le passage en ligue 2 du club de football générant de nouvelles obligations en ce domaine.

Les effectifs renforcés de la police municipale permettent désormais à la police municipale d'être présente sur le terrain 24h/24h et 7j/7j. Les crédits seront ouverts pour armer progressivement les effectifs qui ne sont pas pourvus d'armes à ce jour. Cela passe nécessairement par une formation adaptée et l'achat de matériels spécifiques. L'objectif est qu'en 2021, en plus des agents du GSI (groupe de soutien et d'intervention) et du GICN (groupe d'intervention canin de nuit), chaque brigade territoriale dispose d'au moins deux agents armés.

« La police municipale devrait être dotée en 2021 d'outils informatiques plus performants afin d'optimiser l'utilisation des données en termes de délinquance et d'incivilités et ainsi encore mieux cibler les interventions de ses services. »

Veiller à la sécurité des piétons et des cyclistes par la création d'îlots apaisés

Enfin, afin de sécuriser le piéton et le cycliste et afin de **rendre la voie publique plus apaisée**, la police municipale sera dotée de radars de vitesse afin de dissuader l'automobiliste à dépasser les vitesses autorisées en agglomération et notamment dans les zones de rencontre. La circulation et le stationnement seront également davantage surveillés. Le non-respect des règles pourra, dans certains cas, faire l'objet d'une vidéo verbalisation.

Des îlots apaisés seront définis et concertés avec les habitants : l'objectif est sur des secteurs restreints, très fréquentés par les piétons, d'utiliser tous les moyens - signalétiques au sol et verticale, contrôle, aménagement - pour s'assurer qu'en permanence, les automobilistes et les motocyclistes ne roulent jamais à plus de 30 kms/h. Un premier îlot sera expérimenté dès le premier semestre 2021.

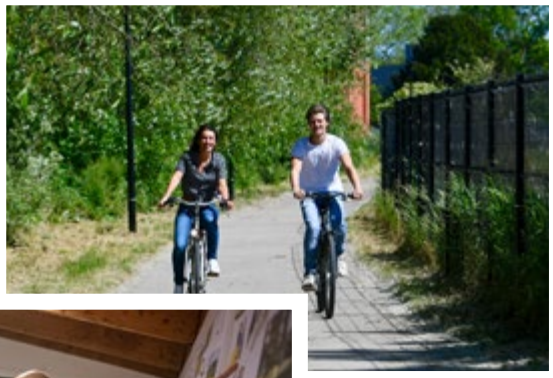

En conclusion, 2021 sera marquée à la fois par la gestion des suites de la crise sanitaire sans précédent qui frappe le pays et notre territoire et par le lancement des projets du nouveau mandat municipal.

Les incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire en 2021 amènent la Ville à devoir anticiper pour être prête à garantir aux habitants la continuité des services publics, à participer à la protection de la population et à soutenir nos entreprises, nos commerces et nos artisans.

Tout en devant faire face à des baisses de recettes et à de fortes incertitudes budgétaires, le budget 2021 devra également se tourner vers l'avenir et les orientations du plan de mandat : faire de Dunkerque une ville à la fois plus attractive pour tous, à l'avant-garde et plus innovante, plus humaine et attentive à chacun, et soucieuse de la cohésion sociale entre les habitants et les générations.

DUNKERQUE

Conception et réalisation : Direction des Finances et de la Gestion immobilière - Direction de la Communication - Ville de Dunkerque